



Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon  
5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le règlement #601, décrétant une dépense de 349 812\$ et un emprunt de 349 812\$ pour le versement d'une quote-part à Ville Saint-Gabriel dans le projet de l'implantation de la nouvelle école primaire, a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon lors de l'assemblée extraordinaire du 15 avril 2024.

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi de 8h à 12h et de 12h30 à 18h00 et du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,  
Ce 17 avril 2024

---

*Stéphanie Marier*

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je, Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 601, à l'édifice du bureau municipal au 5111, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 avril 2024

---

*Stéphanie Marier*

Directrice générale et greffière-trésorière